

référence

protection des hommes

n°47 - septembre 2012



Syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection



FAIT MARQUANT

Expoprotection 2012 :
le changement !

P. 2

ZOOM SUR

DELTA PLUS
DRÄGER SAFETY
France

P. 4

INFOS SYNAMAP

Les dernières
actus

P. 7

EN BREF

Les infos du marché
de la prévention et
de la protection

P. 12

Edito

Les six premiers mois de 2012 ont été agités pour les professionnels de la protection de l'homme au travail.

De fait, déjà pénalisés par les effets de la crise et par les nombreuses incertitudes que certaines initiatives de l'administration publique ont fait peser sur leurs marchés (chaussures, protection antichute, vêtements... etc.), il leur a fallu composer avec un environnement marqué par la circulation de plus en plus massive d'EPI non conformes.

Le SYNAMAP est naturellement intervenu et a appelé l'attention des pouvoirs publics sur des produits, identifiés et décrits dans des dossiers particulièrement documentés, et dont la non-conformité saute aux yeux.

A ce jour, aucune action concrète ne semble avoir été diligentée et des produits en provenance de pays ne respectant aucune exigence sociale, technique, ou environnementale, viennent en concurrencer d'autres sur réglementés !

Un sujet qui ne manquera pas d'animer les conversations des industriels, que l'on prétend aider, lors de la prochaine édition d'Expoprotection qui aura lieu du 4 au 7 décembre prochain à Paris.

Très cordialement,

Bernard Cuny
Président du SYNAMAP

Sommaire

Fait marquant 2
 Zoom sur 4
 Affaires publiques 6
 Infos SYNAMAP 7
 Evènement 8
 Nouveaux produits et services 10
 En bref 12



EXPOPROTECTION 2012 : le changement !

Nouveau lieu, nouvelles dates, nouveau positionnement, le salon Expoprotection entre dans une "nouvelle ère" et annonce une édition 2012 très prometteuse, portée par une forte mobilisation des acteurs de la gestion et de la prévention des risques.

Expoprotection, le salon de la prévention et de la gestion des risques, s'inscrit dans une nouvelle dynamique pour s'adapter à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés et des métiers.

Lieu de rencontres incontournable pour les offreurs, prescripteurs et acheteurs, ce salon est plus que jamais au coeur de l'actualité et des nouveaux enjeux et son évolution permettra de répondre aux attentes des visiteurs et exposants. Rappelons également qu'Expoprotection est une véritable plateforme deancements de produits et solutions et un lieu d'échanges et de contacts entre acteurs de la prévention et de la gestion des risques.

L'édition 2012 sera portée par 3 objectifs principaux : renforcer l'audience, enrichir l'offre et favoriser les contacts.

Renforcer l'audience, une évidence

Augmenter le nombre de visiteurs du salon est le premier objectif d'Expoprotection 2012. En effet, le salon a décalé ses dates d'un mois, organisé habituellement en novembre. L'édition 2012 se tiendra donc du 4 au 7 décembre 2012, évitant les vacances scolaires et jours fériés et facilitant ainsi les déplacements des visiteurs.

Dans cette même volonté de renouveau, l'évènement change de lieu et occupera ainsi les Pavillons 7.2 et 7.3 du parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Pour dynamiser la participation à cet évènement, Expoprotection se repositionne autour de deux univers distincts : Espace Santé - Environnement - Pavillon 7.2 et Espace Sécurité - Sûreté - Pavillon 7.3.

Ceci facilitera la lecture et la compréhension de son offre, mais permettra aussi aux visiteurs de mieux circuler dans le salon et de trouver rapidement ce pourquoi ils sont venus.

Une offre enrichie et étoffée

Dans un contexte difficile, émergence de la violence, nouvelles menaces technologiques, risques psychosociaux et face à une crise puissante, il est essentiel d'avoir une vision globale des risques et d'intégrer la notion de prévention dans la politique de gestion et de management de l'entreprise. C'est pourquoi Expoprotection enrichit son offre prévention au sein de l'univers Santé - Environnement par la création d'un secteur dédié. Cet espace permettra de répondre aux attentes des professionnels qui sont à la recherche de réponses concrètes et solutions

"Expoprotection, le lieu de rencontres incontournable de la prévention et de la gestion des risques"

innovantes pour mettre en place leur stratégie préventive et ainsi minimiser les risques.

Ensuite, pour aider les participants à mieux comprendre les nouveaux enjeux liés à la prévention et à la gestion des risques, à identifier leurs besoins et leur apporter des contenus plus riches et pertinents, Expoprotection créé les "villages thématiques". Ils se développeront autour de sujets émergents ou critiques comme l'anti-terrorisme, la sécurité routière, la formation, la protection, etc...

Enfin, les Trophées Expoprotection, évènement très attendu, distinguera les produits les plus innovants de la session 2012.

Dynamiser les échanges et la réflexion, favoriser les contacts

Après le renfort de l'audience et l'enrichissement de l'offre, il est apparu inévitable de dynamiser les échanges et la réflexion et de favoriser les contacts.

En effet, dans un soucis de réponse aux idées nouvelles et aux préoccupations de ses visiteurs, le salon Expoprotection enrichit aussi son contenu.

Près de 120 conférences et ateliers, menés par des experts et consultants, seront donc organisés dans un objectif clair : apporter les clés nécessaires à la réflexion et à la concrétisation de projets en matière de gestion des risques. Les sujets de ces conférences et ateliers seront chapotés par un thème transversal " concilier gestion des risques, attente sociétale et impératif économique".

Autre nouveauté, "les espaces rencontres", destinés à faciliter et encourager les échanges entre les différents acteurs (visiteurs, exposants).

Enfin, pour placer l'évènement sous le signe de la convivialité, expoprotection évoluera au rythme de nombreuses animations inédites : programme permanent de petits-déjeuners et de cocktails, animation WhataWorkWear, etc...

Une édition qui promet de belles surprises et une belle réussite !

Le pôle SYNAMAP, la zone experte de la prévention et de la protection des hommes au travail

Organisation interprofessionnelle engagée et active, le SYNAMAP, syndicat national des acteurs du marché de la prévention et de la protection, sera présent au salon Expoprotection, comme à chaque édition.

Acteur incontournable sur un marché d'avenir, le SYNAMAP s'investit quotidiennement dans une démarche d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, devenu un véritable enjeu pour les entreprises. Le syndicat oeuvre pour faire évoluer les comportements sur la protection de l'homme au travail et démontrer que les EPI constituent une valeur ajoutée et non une contrainte pour les entreprises. Aujourd'hui, les EPI proposés par les adhérents du SYNAMAP font preuve d'un niveau d'expertise reconnu et ces derniers innoveront constamment pour proposer des produits qui, dans le respect des référentiels techniques les plus exigeants,

"Le pôle SYNAMAP, zone experte de la protection des hommes au travail"

allient efficacité et confort.

Le marché de la prévention et de la protection de l'homme au travail évolue constamment. Le SYNAMAP s'y adapte donc pour garantir le succès de ses missions et surtout répondre aux besoins de ses adhérents.

Le SYNAMAP aura une zone dédiée nommée "pôle SYNAMAP" où exposeront une majeure partie de ses adhérents, fabricants et distributeurs d'EPI. Les visiteurs pourront donc constater le haut niveau d'expertise de ces sociétés, la qualité incontestable de leurs produits et l'innovation dont ils font preuve. Le syndicat aura également son propre stand, espace d'échanges et d'informations sur ses actions et ses grandes missions. Car rappelons que le syndicat ne cesse d'évoluer pour défendre les intérêts de ses adhérents, mais aussi pour promouvoir la culture de la prévention et de la protection de l'homme au travail et militer pour la mise en place d'un champ économique stable et harmonisé.

Cet espace permettra également au syndicat de remettre, aux personnes intéressées, sa vidéo sur "la prévention des risques professionnels, un enjeu pour tous !". La prévention des risques professionnels est indispensable pour améliorer les conditions de sécurité et de santé des hommes au travail. Mettre en place une politique de prévention efficace au sein de sa structure c'est préserver sa compétitivité,

car la santé des travailleurs est un élément de performance qui concerne tous les secteurs d'activités. Plus que jamais, le SYNAMAP défend la notion d'objectif commun autour de la prévention car il faut une implication de tous les acteurs pour que la sécurité soit garantie. C'est dans cette optique que le SYNAMAP a réalisé cette vidéo d'information. Elle peut être diffusée dans le cadre de la sensibilisation de tous ceux qui sont concernés par les questions de sécurité au travail.

Alors, rendez-vous du 4 au 7 décembre 2012 !



Du 4 au 7 décembre 2012

Paris Porte de Versailles • Pavillons 7.2 et 7.3

www.expoprotection.com



Quelques détails à rappeler...

2 univers

Espace Santé - Environnement : prévention et protection contre les risques professionnels et environnementaux, santé et bien-être au travail. (Pavillon 7.2)

Espace Sécurité - Sûreté : prévention et protection contre la malveillance et le feu, sécurité des hommes, des biens et des informations. (Pavillon 7.3)

Le salon réunit **750 exposants**, tous secteurs confondus.

En 2010, le salon a accueilli **23 000 visiteurs**, des professionnels français et internationaux, représentants d'entreprises de prévention et de sécurité et utilisateurs/prescripteurs.

Les secteurs couverts par Expoprotection

Santé et sécurité au travail

Prévention, équipements de protection individuelle et collective, etc.

Workwear

Fibres/textiles, vêtements de travail, vêtements d'image, etc.

Risques naturels

Systèmes de protection contre la foudre, les inondations, secours, etc.

Risques industriels

Détection, analyse, mesure, contrôle, etc.

Lutte contre le feu

Alarme, détection, extinction, etc.

Sûreté/sécurité

Vidéosurveillance, identification, etc.

DELTA PLUS, concepteur et fabricant de solutions d'équipements de protection individuelle

Depuis plus de 30 ans, DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique et distribue des équipements de protection individuelle. Son offre globale protège l'homme au travail de la tête aux pieds, sous les marques Panoply® et Venitex®, qui allient qualité, confort, technicité, ergonomie et design.

DELTA PLUS est un acteur majeur dans la conception et la fabrication d'une offre complète d'équipements de protection individuelle, avec une dimension internationale. Son engagement dans la recherche et le développement lui permet de proposer des produits qui correspondent aux attentes des utilisateurs finaux.

La chaîne de valeur de ses produits, la performance de sa chaîne logistique et la proximité client partout dans le monde sont les trois fondements sur lesquels s'appuie la force de DELTA PLUS.

Design et innovation pour une offre complète et performante

Proposer des produits innovants et performants est l'engagement de DELTA PLUS. C'est pourquoi des équipes dédiées à la recherche et au développement travaillent quotidiennement à améliorer les produits pour que ceux-ci apportent confort et design, tout en optimisant la qualité et la performance. Car aujourd'hui, l'aspect physique d'un produit est un point aussi important pour les utilisateurs que la technicité. Pour qu'un EPI soit porté, il doit être esthétique et confortable, et ça, DELTA PLUS l'a bien compris et donc bien intégré à son processus de conception. En effet, DELTA PLUS utilise le savoir-faire technique de ses unités expertes, en étroite collaboration avec des designers pour obtenir le meilleur compromis entre confort, design et protection élevée.

Ensuite, la société s'entoure d'experts design en innovation, pour faire évoluer ses EPI, en utilisant le transfert de technologies inspirées du sport et des loisirs, comme les matériaux légers et flexibles. Le but ? Que l'EPI devienne un plaisir. Exemple avec la gamme de gants DELTAnocut®, une nouveauté DELTA PLUS.

Conçue avec une nouvelle fibre, DELTAnocut®, marque déposée de DELTA PLUS, cette gamme de gants a été conçue pour répondre aux interrogations permanentes

des utilisateurs qui recherchent confort, précision et protection optimale. Cette nouvelle fibre est un polymère mono-fibre très résistant, qui permet d'avoir une épaisseur plus fine que les fibres classiques et, par conséquent, apporte une dextérité maximale. Autre innovation de ce produit, sa texture qui offre une sensation de fraîcheur durant son utilisation.

La proximité client, plus qu'un engagement, une réalité !

DELTA PLUS garantit un accès à ses produits dans le monde entier. En effet, avec 5 plates-formes logistiques à travers le monde, DELTA PLUS est en mesure de répondre aux demandes les plus diverses, de la livraison d'une commande de plusieurs milliers de pièces à la distribution ponctuelle de quelques unités. La société couvre plus de 90 pays avec son département Grand Export et ses 20 filiales de distribution en Europe, en Asie, en Amérique du Sud. La proximité de DELTA PLUS avec ses clients se traduit également par le service : un accompagnement permanent de ses clients sur le terrain, des conseils et aides dans le choix des EPI, un espace partenaire sur le site internet du groupe avec des fiches techniques complètes de chacun de ses produits...

Afin de proposer l'offre la mieux adaptée à ses clients en termes de qualité et de coût, DELTA PLUS, fabrique ses produits dans ses propres usines (8 sites de fabrication) et maîtrise ainsi toute la chaîne de valeur de ses produits, notamment pour les équipements les plus techniques (injection plastique pour les produits de la tête, de l'antichute...).

Mais pour DELTA PLUS, être proche de ses clients ne se limite pas à la proximité géographique (implantation de ses sites, disponibilité, et distribution rapide de ses produits). C'est également écouter les attentes des utilisateurs et de ses clients, pour concevoir des produits adaptés.

"La force du DELTA PLUS ? Le design et la performance de ses produits"



En chiffres

- 8 sites de production
- 5 plates-formes logistiques
- 20 filiales de distribution
- 1 500 produits
- 10 000 clients
- 1 400 collaborateurs

- 2 millions de casques
- 2 millions de paires de lunettes
- 8 millions de masques

400 000 systèmes antichutes

50 millions de paires de gants

4 millions de vêtements de travail

3 millions de vêtements chauds

3 millions de paires de chaussures



DELTA PLUS

BP 140 - ZAC La Peyrolière
84405 APT Cedex
Tél. : 04 90 74 20 33
Fax : 04 90 74 32 59
Email : information@deltaplus.fr
Site Internet : www.deltaplus.eu



DRÄGER SAFETY France, fabricant d'équipements de protection respiratoire

Leader international dans les domaines de la technologie médicale et de la sécurité, Dräger conçoit des produits, tels que des équipements de protection respiratoire, et propose des services et systèmes innovateurs qui contribuent à protéger des vies humaines.

Entreprise familiale depuis 1889, Dräger a fait du chemin pour devenir aujourd'hui une entreprise cotée au DAX de Francfort. Son succès s'appuie sur une culture d'entreprise orientée sur la valeur, avec quatre points forts principaux : une collaboration étroite avec ses clients, l'expertise de ses employés, des innovations permanentes et un très haut niveau de qualité. La société Dräger développe des produits destinés à protéger, assister et sauver des vies dans les milieux hospitaliers, l'industrie, les exploitations minières ou les services d'urgence.

"La technologie pour la vie"

Fabricant d'équipements de protection respiratoire, Dräger base toute sa stratégie d'entreprise sur son leitmotiv "la technologie pour la vie", qui l'oriente à rechercher, en permanence, l'excellence technique. Proposer des produits dotés d'une efficacité incontestable et donc qui assurent une sécurité maximale est plus qu'un objectif pour Dräger, c'est un travail de chaque instant. En effet, la société investit chaque année environ 8% de ses revenus dans la recherche et le développement pour mettre au point des solutions innovantes et des nouvelles techniques de protection et ainsi répondre aux besoins humains. "Investir dans la recherche et le développement, c'est investir dans l'avenir. Les collaborateurs de nos départements de recherche et développement sont la clé du succès continu de notre entreprise" explique Dr Herbert Fehrecke, Vice Président Recherche et Développement Dräger.

Ce concept de "technologie pour la vie" est profondément ancré dans l'approche de Dräger et constitue un élément important de sa culture d'entreprise. Il permet à la société de se "surpasser", car Dräger est bien conscient que les utilisateurs de ses produits leur confient leur vie !

"Tout ce que nous faisons, nous le faisons avec passion - et nous le faisons pour la vie"

Stefan Dräger,
Président du Directoire

Un haut niveau d'expertise pour des solutions complètes

La mission de Dräger, "la technologie pour la vie", amène l'entreprise à se perfectionner en permanence. Au-delà des développements produits, l'entreprise accorde une importance à l'expertise de ses salariés. "Nos collaborateurs se distinguent par leur orientation client, leur esprit d'équipe, leur flexibilité et leur orientation internationale" indique Christian Koch, Responsable Distribution - Responsable Région Nord-Centre/Est. De plus, le personnel est régulièrement formé et le management est orienté sur des objectifs basés sur la performance. Autant d'atouts qui permettent d'encourager le développement personnel et donc, la réalisation de solutions innovantes. L'environnement de travail de Dräger laisse place à l'initiative individuelle et à la créativité.

"Des collaborateurs passionnés, fortement engagés dans leur travail, telle est la clé de notre succès" explique Stefan Dräger, Président du Directoire.

Les produits proposés par Dräger sont donc à l'image même de son fonctionnement, c'est-à-dire efficaces et de qualité. "Nos clients doivent pouvoir compter sur la qualité et la fiabilité de ses équipements à tout moment" précise Christian Koch. C'est pourquoi l'engagement de Dräger en matière de qualité dépasse largement les exigences des réglementations en vigueur. Ses produits sont conçus et fabriqués dans un objectif de qualité maximale. De plus, pour offrir des solutions de protection optimale, Dräger maintient un contact étroit avec ses clients. Le but étant d'échanger en permanence pour améliorer les produits et en créer de nouveaux.

Dräger

La gamme

- Systèmes de **protection respiratoire** (demi-masque et masque complet filtrants, ventilation assistée, protections respiratoires isolantes)
- Vêtements de **protection chimique**, protections de la tête (casques, cagoule)
- Stations fixes de **détection**, des détecteurs portables (monogaz, multigaz, tubes réactifs) : détection de gaz toxiques et du danger d'explosion
- Systèmes de **diagnostique de l'alcool et des drogues** (Alcootest, étylomètre, DrugCheck)
- Système d'**entraînement pour les services d'urgence** : maison à feu, avion à feu, ...
- Dispositifs de **nettoyage, de désinfection et de séchage de vos EPI**



Dräger

3c, route de la Fédération
BP 80141
67025 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 40 76 76
Email : marketing.france@draeger.com
Site Internet : www.draeger.com

Nouvelle stratégie européenne pour la santé et la sécurité au travail

Lors d'une conférence organisée par la présidence danoise de l'Union Européenne fin juin à Copenhague, Laszlo Andor, Commissaire européen à l'Emploi, aux Affaires Sociales et à l'Inclusion a déclaré "qu'à la lumière des données statistiques et des premiers résultats de l'évaluation de la stratégie actuelle et sans préjuger des futurs débats, je suis convaincu que l'UE a besoin d'une stratégie pour la santé et la sécurité et qu'une nouvelle stratégie est justifiée".

Cette conférence portait précisément sur l'examen de la stratégie 2007-2012 et sur les priorités de la future stratégie. Les participants, une majorité de membres du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail, ont notamment pris part à trois ateliers parallèles pour exprimer leurs opinions. De ces ateliers, s'est dégagé un consensus, d'une part sur la nécessité d'adopter un nouveau texte, d'autre part sur le nombre restreint d'objectifs atteignables et réalistes que celle-ci devait fixer. L'un des leitmotivs était également de dire qu'une bonne santé et une bonne sécurité au travail sont essentielles et constituent un argument de compétitivité pour les entreprises plutôt qu'un coût.

Après un état des lieux sur les points positifs et négatifs de la stratégie actuelle, ont été évoquées les priorités de la nouvelle stratégie.

Selon Laszlo Andor, la première des priorités est "moins de priorités! Mieux vaut se concentrer sur moins d'objectifs et les atteindre".

Concernant les thèmes, la nouvelle stratégie se concentrera sur la santé au travail et sur la prévention des problèmes de santé liés au travail. Dans ce cadre, les Troubles Musculo Squelettiques (TMS) constituent une priorité, parce qu'ils représentent un sérieux problème de santé, tant pour l'emploi que pour la productivité.

Autres problèmes à prendre en considération dans le nouveau texte : les risques psychosociaux, les risques liés aux nouvelles technologies.

Les résultats finaux de l'évaluation du texte actuel sont attendus "avant la fin de l'année", ainsi que les priorités pour les quatre prochaines années. La nouvelle stratégie communautaire pour la santé et la sécurité au travail devrait être adoptée en 2013.

Source EUROGIP



Risque d'exposition à l'amiante : les évolutions pour améliorer la protection des travailleurs

Entré en vigueur le 1^{er} juillet dernier, le décret du 4 mai 2012 modifie le Code du travail concernant la protection des travailleurs exposés aux fibres d'amiante. Il fixe, entre autres, les règles techniques, les protections collectives et individuelles nécessaires à la protection des salariés. En bref, avant toute activité comportant des risques d'exposition à l'amiante, l'employeur devra, lors de son évaluation des risques, estimer le niveau d'empoussièrement attendu lors de l'opération sur la base de 3 niveaux, en fonction du procédé technique utilisé.

Les mesures de prévention, les moyens de protection collective, les équipements de protection individuelle et les dispositions applicables en fin de travaux seront ensuite définis par arrêté pour chaque niveau d'empoussièrement.

Pour + d'infos sur ce décret : www.inrs.fr

A savoir

Mission du Sénat : améliorer la législation en cours sur les impacts des pesticides

Les 27 sénateurs impliqués dans la mission commune d'information sur les pesticides et leur impact sur la santé et l'environnement ont poursuivi le 3 juillet dernier leurs auditions en vue de "préconisations et d'amélioration de la législation en cours, en matière de pesticides". Les équipements de protection individuelle ont principalement occupé les échanges. Wahib Ouazzani, Président de la commission "protection respiratoire" du SYNAMAP a déploré un "défaut de sensibilisation sur le terrain". Toutes les personnes présentes ont confirmé le caractère indispensable des EPI. Les travaux du Sénat qui ont débuté en mars, se poursuivront jusqu'en octobre.



Le RSI lance RSI Prévention Pro

Le RSI, Régime Social des Indépendants, développe progressivement RSI Prévention Pro, un programme de prévention des risques professionnels pour les chefs d'entreprise indépendants.

Ce programme s'articule autour de deux axes : la sensibilisation et l'auto-évaluation des risques liés à l'activité professionnelle et une consultation médicale par le médecin traitant dédiée à la prévention et au dépistage.

Chaque année, le RSI offre à des catégories professionnelles ciblées une consultation gratuite et sans avance des frais qui permet à l'assuré de bénéficier d'un examen clinique pour dépister les pathologies pouvant être liées à l'activité professionnelle, mais aussi des recommandations adaptées à chaque activité professionnelle au travers d'une brochure d'information illustrée qui présente les gestes simples pour préserver sa santé au travail.

+ d'infos : www.rsi.fr/prevention-pro

La commission "Distribution du SYNAMAP"

Ces dernières années, le SYNAMAP s'est considérablement développé avec l'adhésion, entre autres, d'importants distributeurs d'EPI.

Il a ainsi été décidé de créer une commission technique dédiée à la distribution, pour travailler sur des sujets d'actualité, valoriser les services offerts par les distributeurs et expertiser le marché. En synergie avec les autres commissions techniques du SYNAMAP, la commission "Distribution du SYNAMAP" travaillera ainsi à tirer le marché vers le haut, seul moyen de protéger efficacement l'utilisateur final.

Cette commission est présidée par M. Xavier Roussel (Groupe RG) et regroupe, aujourd'hui, 7 membres : COFAQ, CORDEL, le Groupe Préventistes, le Groupe RG, le Groupe SOCODA, MABEO Industries et MEDIPROTEC.

Très active, cette commission travaille déjà sur des projets ambitieux, comme en

témoigne son implication dans le projet de recyclage des casques de sécurité pour l'industrie, lui-même mis en place par la commission "Protection de la tête".

Spécialistes des EPI, les distributeurs du SYNAMAP sont des acteurs particulièrement impliqués dans la santé et la sécurité de l'Homme au travail. Ils se veulent proches des utilisateurs afin de leur proposer une gamme de produits adaptée à leurs besoins et à leur situation de travail. Ils cherchent également à les conseiller au mieux en répondant à leurs différentes problématiques car la satisfaction des clients est au cœur de leurs préoccupations.

Une commission active et réactive qui augure de belles avancées en matière de distribution d'EPI...

Pour + d'infos sur la commission Distribution du SYNAMAP : www.synamap.fr > SYNAMAP > Commissions techniques.



Info adhérent

FUSION : Sociétés uvex Heckel France et Heckel Sécurité

Le 31 juillet 2012, les sociétés uvex Heckel France et Heckel Sécurité, toutes deux filiales du groupe uvex, ont fusionné sous la dénomination UVEX HECKEL s.a.s.

Depuis 1970, Heckel Sécurité est un des leaders mondiaux dans le domaine des chaussures de sécurité. Quant à uvex Heckel France, société créée en 2006, elle distribue sur l'ensemble de l'hexagone les équipements de protection individuelle des marques uvex et Heckel.

Cette opération va permettre à ces deux sociétés localisées sur le même site, à La Walck, de concentrer et rationaliser leurs ressources, afin de répondre toujours mieux aux attentes et préoccupations de leur clientèle française et internationale. Ainsi, uvex Heckel s.a.s continuera à commercialiser les marques uvex et Heckel sur le marché français et proposera les produits Heckel à l'export.

Ce changement s'inscrit comme une nouvelle étape dans la stratégie de développement internationale du groupe uvex.

Sous le slogan "protecting people", le groupe uvex est un des leaders mondiaux dans le domaine des équipements de protection individuelle pour l'industrie et pour le sport.

Au cœur de sa stratégie se trouve la création de valeur à travers l'innovation technologique et la maîtrise de son outil de production, puisque plus de 70% de sa fabrication est réalisée dans ses propres usines situées en Europe.

Contact uvex Heckel

Tél. : 03 88 07 61 08

E-mail : contact@uvex-heckel.fr

Web : www.uvex-heckel.fr



News

Le bouchon 3M E-A-R Classic fête ses 40 ans !

Grâce à son confort et ses qualités d'atténuation, le bouchon 3M™ E-A-R™ Classic™ est devenu un best-seller dans le monde entier !

Retour sur une success story 3M...

Les années 60 : le bouchon 3M™ E-A-R™ Classic™ est né !

1971 : les demandes de brevet ont été déposées aux Etats-Unis, ainsi que dans d'autres pays... les premières demandes ont rapidement suivi !

1972 : la consécration ! Un magazine spécialisé dans la recherche industrielle reconnaît le bouchon 3M™ Classic comme l'une des 100 plus importantes innovations techniques de l'année.

Et aujourd'hui...

3M fournit des solutions pour tous types d'individus et tous types d'applications, avec une large gamme de produits allant du bouchon d'oreille jetable au casque antibruit communicant.

Détection, protection et validation : tout est maintenant facilement accessible grâce à un fournisseur spécialiste avec une gamme de produits complète.



Nouveaux partenaires du SYNAMAP

TEKAIR

Organisme de formation, TEKAIR met en œuvre un tout nouveau concept de sensibilisation aux accidents de la main et à sa protection.

Contact : Valérie LEMEE

159 rue du Grand Maury

91280 SAINT PIERRE DU PERRY

Tél. : 06 74 20 35 18

Email : vlemee@tekairevention.com

Site Internet : www.tekairevention.com

KLOPMAN FRANCE

Fabricant de textile pour les vêtements de protection, de travail et workwear, KLOPMAN est le leader du marché européen.

Contact : Isabelle DIAS

Parc Business Airport Corvette

80, rue de Condorcet

38090 VAULX MILIEU

Tél. : 04 74 95 52 03

Email : isabelle_dias@klopman.com

Site Internet : www.klopman.com

Le monde du BTP et les problématiques de santé et de sécurité au travail

Le BTP est le secteur d'activité qui présente le plus haut niveau de risques et qui déplore le plus grand nombre de décès. De fait, le SYNAMAP a choisi de consacrer cet évènement annuel aux problématiques de santé et de sécurité dans le monde du bâtiment et des travaux publics. L'occasion de faire un point sur la protection des salariés et de connaître les actions de prévention des risques professionnels mises en place et les efforts qu'il reste à faire.

Dans le monde du BTP, le nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Ce secteur reste donc affecté par une sinistralité plus élevée que dans les autres secteurs industriels, en dépit des efforts de l'ensemble des acteurs de la profession et de leur implication réelle dans la mise en place d'actions de prévention actives et dans le rappel permanent de la nécessité d'avoir une protection adaptée à son métier et aux risques qui y sont associés. S'il est vrai que la culture de la sécurité est bien implantée dans les grandes entreprises, elle l'est beaucoup moins dans les petites entreprises. Or, 98% des entreprises du bâtiment ont moins de 20 salariés.

Prévention des risques professionnels : la mobilisation des acteurs concernés

Quelles sont les différentes actions mises en oeuvre pour garantir la sécurité des travailleurs du BTP ?

Tout d'abord, l'OPPBTB, Organisme professionnel de la prévention du bâtiment et des travaux publics, travaille quotidiennement avec les entreprises du BTP pour leur permettre d'avoir de meilleures organisations de travail, d'acquiescer une meilleure connaissance et de prendre conscience des enjeux de la prévention, de concevoir et utiliser des équipements et matériaux plus performants. "L'OPPBTB est le préventeur conseil du BTP, avec 320 collaborateurs au service des entreprises, dont 150 conseillers sur le terrain, 15 médecins et une couverture nationale avec 18 agences" a souligné Patrick Richard, Directeur Technique de l'OPPBTB. Cette couverture géographique permet à l'OPPBTB de concentrer ses efforts de conseil, de formation et d'information dans un milieu toujours plus exigeant et réglementé.

"Il est difficile de sensibiliser toutes les entreprises du BTP sur les enjeux de la prévention des risques professionnels"

La difficulté dans ce secteur, c'est d'arriver à sensibiliser toutes les entreprises sur les enjeux de la prévention des risques professionnels et sur la mise en place d'un plan d'actions efficace pour éviter tous types d'accidents de travail et de maladies professionnelles.

En 1993, la profession de CSPS, Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé a été créée pour prévenir, tout au long de la réalisation d'un chantier, les risques liés à toutes les situations de travail. "Le CSPS est missionné par le maître d'ouvrage pour préparer le chantier et définir les mesures de prévention" précisait Jean-Luc Betard, CSPS et Directeur de la société Coregi, qui a ajouté que "le CSPS devrait être mandaté très tôt, au moment de l'esquisse. Mais très souvent, il n'est inclus que tardivement et ses préconisations ne sont pas toujours prises en compte". Sensibiliser les maîtres d'ouvrages semble donc être une action indispensable pour sécuriser les chantiers et garantir un bon niveau de sécurité pour les salariés.

"Chaque chantier est unique, c'est un prototype où le copier-coller est impossible. L'environnement n'est jamais le même, ce qui rend la mise en place du plan de prévention plus compliqué. C'est la grande différence entre l'industrie et le BTP. Car dans l'industrie, il n'y a pas d'intervention possible sans une réglementation rigoureuse.

Preuve que beaucoup d'efforts restent à fournir dans le BTP en matière de sécurité sur les chantiers, malgré une forte implication des différents acteurs et l'ensemble des actions mises en place.

Protection des salariés du BTP : entre réalité et objectifs

Les métiers du BTP sont extrêmement diversifiés et les problématiques de sécurité sont complexes et propres à chacun de ces métiers. Une difficulté que



les fabricants d'équipements de protection individuelle connaissent bien, mais surmontent en adaptant leur offre produits aux besoins des utilisateurs finaux. En effet, Florent Richecoeur, Directeur France Benelux Mapa Spontex, indique que "ce qui est important pour un fabricant, c'est d'être proche de ses clients et de connaître leurs métiers, indispensables pour générer de l'innovation et des produits adaptés à leurs besoins. Il faut donc trouver le meilleur compromis entre la protection, le confort et le coût. Car un EPI efficace est un EPI porté !"

Pour encourager le port d'EPI, les fabricants innovent sans cesse et proposent des outils simples d'aide à l'utilisation. Mapa en est l'exemple, avec une forte implication dans la recherche et une vraie prise de conscience de l'importance de connaître les problématiques des utilisateurs finaux. "Des tests sont réalisés auprès d'un panel d'utilisateurs pour avoir un produit idéal, adapté à un métier spécifique. Des déplacements sur le terrain sont effectués pour comprendre, de façon très objective, les besoins des ouvriers et les forces de vente ont des formations continues sur la compréhension des besoins clients" explique Diane Galison, Responsable produits Mapa Spontex. Les fabricants d'EPI investissent activement dans la recherche et l'innovation pour proposer des produits plus performants et mieux adaptés aux besoins des utilisateurs et améliorent ainsi la sécurité.

Pour garantir la sécurité des travailleurs du BTP, les acteurs tels que l'OPPBTB, la FFB (Fédération Française du Bâtiment) et certaines entreprises s'engagent quotidiennement dans la prévention des risques. C'est le cas de l'OPPBTB, de la FFB et de certaines entreprises.

Jean-Luc Rassaert, Gérant de l'entreprise de couverture Rassaert, explique que "toute zone de travail présente des risques. Il faut toujours être attentif. On a une approche globale de la sécurité par l'évaluation des risques" et ajoute que "l'implication des salariés dans l'évaluation des risques est très importante". En intégrant ses salariés dans le processus de gestion des risques, ce chef d'entreprise optimise la sécurité sur ses chantiers avec une meilleure expertise. Car un ouvrier informé et impliqué est un ouvrier mieux protégé !

Pour l'ensemble des intervenants présents, sensibiliser les jeunes à la prévention est une nécessité !

"Si on donne aux jeunes des produits de qualité et confortables en formation, ils seront demandeurs lorsqu'ils seront en entreprise" indique Eric Durand, Directeur Général du pôle gros œuvre à la FFB.

Jean-Luc Rassaert ajoute que "les jeunes en sortant de leur formation savent très bien exercer leur métier mais n'ont jamais touché un échafaudage ou un EPI. C'est dramatique. Comment peut-on donner un CAP à un jeune sans jamais avoir appris à manipuler un EPI ou n'avoir jamais eu d'approche de la sécurité ?" Or ce problème semble toucher toutes les formations, pas seulement celle de couvreur. Il serait donc temps que le ministère de l'éducation nationale prenne en compte la problématique de sécurité et forme les jeunes, en cycles techniques (CAP, BP, ...), à la prévention des risques professionnels et à la réglementation en matière de protection collective et individuelle.

Mais, concrètement, les salariés sont-ils bien équipés sur le terrain ? C'est un des points importants qui a été soulevé lors de ces rencontres.

Sur certains chantiers, il est assez fréquent de voir des salariés qui ne portent pas d'EPI. "Les chefs d'entreprises expliquent qu'ils n'arrivent pas à trouver des équipements adaptés à leurs besoins" indique Eric Durand. Les distributeurs d'EPI sont tenus pour responsables de cette situation, alors que les enseignes spécialisées mettent tout en œuvre pour permettre aux petites entreprises d'acquiescer facilement les produits dont elles ont besoin et, surtout, mettent en place des outils d'aide et de conseil.

Matthieu Dumel de la société Mabéo Industries (distributeur EPI), explique "qu'il existe des distributeurs spécialisés en EPI, mais qu'ils sont mal identifiés par les petites entités". De plus, l'isolement de certains chantiers rend l'accès aux EPI plus difficile et les petites entités ont pour habitude d'acheter leurs EPI en même temps que leurs matériaux de construction. Or ces enseignes ne sont pas en mesure d'apporter un conseil pointu sur les EPI adaptés aux différents types de métiers.

Pour que les salariés soient correctement protégés et pour éviter la notion d'urgence en besoin d'EPI, les chantiers doivent être mieux préparés. A l'évidence, les préventeurs ont encore un gros travail d'information et de sensibilisation à réaliser auprès des TPE et PME.

Car rappelons que l'EPI est un réflexe de vie et non une contrainte !

Témoignages

Patrick RICHARD, Directeur Technique de l'OPPBTB

"Chaque année, l'OPPBTB conseille 7000 entreprises, forme 25 000 personnes et informe tous les acteurs de la construction sur la prévention à l'aide de différents supports"

Jean-Luc ELLART, Directeur Prévention Normandie chez Eiffage Construction

"Chaque chantier est unique, c'est un prototype où le copier-coller est impossible. L'environnement n'est jamais le même, ce qui rend la mise en place du plan de prévention plus compliqué."

Jean-Luc Betard, Coordonnateur SPS et Directeur de Coregi

"Le CSPS est missionné par le maître d'ouvrage pour préparer le chantier et définir les mesures de prévention"

Florent RICHECOEUR, Directeur France Benelux Mapa Spontex

"Ce qui est important pour un fabricant, c'est d'être proche de ses clients et de connaître leurs métiers"

Diane GALISON, Responsable produits Mapa Spontex

"Des tests sont réalisés auprès d'un panel d'utilisateurs pour avoir un produit idéal, adapté à un métier spécifique"

Eric Durand, Délégué Général UMGOP-FFB/UNEEF-FFB

"Si on donne aux jeunes des produits de qualité et confortables en formation, ils seront demandeurs lorsqu'ils seront en entreprise"

Jean-Luc Rassaert, Gérant de l'entreprise couverture RASSAERT

"L'implication des salariés dans l'évaluation des risques est très importante"



3M FRANCE



Combinaison de protection à usage unique 4515 3M™

Normes : EN ISO 13982-1 (type 5) - EN 13034 (type 6) - EN 1073-2:2002 (particules radioactives classe 1 sauf EN863 résistance à la perforation. Ne protège pas contre les radiations).

Descriptif : Protection contre les poussières et les faibles projections de certains produits chimiques liquides. Matériau respirant non-tissé SMS.

Applications : Inspection d'amiante, manipulation de poudres, fabrication de ciment...

3m-france-epi@mmm.com - www.3m.com/fr/secureite

ANSELL HEALTHCARE



HyFlex® 11-518

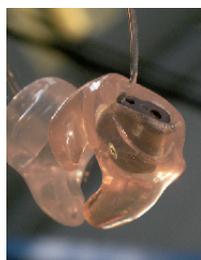
Norme : EN 388 (3331)

Descriptif : Premier gant de jauge 18, ultraléger, avec un niveau 3 de protection contre les coupures et l'abrasion. La fibre Dyneema® Diamond Technology offre un nouveau degré de dextérité.

Applications : Pour l'assemblage de petites pièces ultrafines et tranchantes, de câbles, et de pièces moulées par injection.

info@eu.ansell.com - www.ansell.eu

AUDITECH INNOVATIONS



EPI antibruit EarPro Ultra Compact

Normes : 89/686/CEE - 352-2 : 2003

Descriptif : Nouvelle version et complément de la gamme des EPI antibruit moulé sur mesure EarPro, technologie des filtres acoustiques sélectifs à membranes EarPro.

Applications : Déclinée en EarPro Ultra Compact 20, 30, 20 Ai et 30 Ai : 20 et 30 utilisées en fonction des mesures de LeqX et Ai si présence de LpcMax > 135 dB(C).

info@auditech-innovations.fr - www.auditech-innovations.fr

DELTA PLUS



Gant anticoupure VENICUT32

Norme : EN388 (4.3.4.2)

Descriptif : Conçu avec la nouvelle fibre Deltanocut®, polymère mono-fibre très résistant. Niveau 3 à la coupure. Sans DMF. Lavable. Dextérité maximale. Texture très douce.

Applications : Manipulation d'objets coupants, travail de précision, repérage aux postes de travail avec codes couleurs identifiants.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

DRÄGER SAFETY FRANCE SAS



Pompe automatique pour tubes Dräger Dräger X-act® 5000

Descriptif : Première solution tout en un conçue pour effectuer des mesures avec les tubes réactifs Dräger, les tubes et systèmes d'échantillonnage.

Applications : La pompe Dräger X-act 5000 peut être utilisée en espaces confinés et dans des atmosphères explosives gazeuses.

safety.france@draeger.com - www.draeger.com

ESPUNA



Gamme MECHANICS (Universal, Cutdefense, Coldprotect)

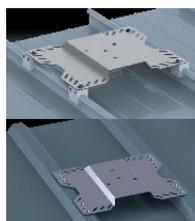
Normes : EN 388 (2003) - EN 420 +A1 (2009)

Descriptif : Nouvelle gamme de gants offrant une protection intégrale et parfaitement adaptée aux travaux difficiles qui exigent un maximum de sensibilité au toucher.

Applications : Souples et confortables, ces gants peuvent être employés pour de multiples activités.

info@espuna.fr - www.espuna.com

FROMENT



Ancrage pour Bac Acier et Bac Roulé

Norme : EN 795

Descriptif : Froment continue d'innover avec des solutions d'ancrage pour toiture en bac acier et roulé. Efficace et discret. www.froment.com et ExpoProtection 4 au 7 déc. 12.

Applications : Parfaitement adapté aux toitures industrielles et sécurisation de toitures équipées de panneaux photovoltaïques.

info@froment.com - www.froment.com

INFIELD SAFETY



ROCKMAN DEBROUSSAILLEUR

Normes : EN397- EN352 - EN1731 - EN166

Descriptif : Casque de débroussaillage équipé de coquilles anti-bruit et un écran relevable en grillage métallique extra long : 25 cm.

Applications : L'écran long protège le cou de l'utilisateur des projections de cailloux et d'autre débris.

infield@hrnet.fr - www.infield-safety.fr

KEE SAFETY SAS



Valley Walk®

Norme : EN 12811

Descriptif : Valley Walk® est un cadre mobile qui permet à 1 ou 2 personnes d'intervenir en toute sécurité sur des toitures fragiles.

Applications : Conçu pour faciliter l'accès le long de chéneaux, le Valley Walk® est léger, simple et rapide à monter.

ventes@keesafety.fr - www.keesafety.fr

MAPA PROFESSIONNEL



Temp-Dex 710

Normes : EN388 4111 - EN 407 X1XXXX

Descriptif : Gant fin offrant une grande dextérité pour la manipulation d'objets sans risque de chute, tout en isolant thermiquement jusqu'à 125°C.

Applications : Industries céramique et plastique, industries des matériaux composites, industrie du bâtiment, etc.

mkgpro.mapa@mapaspontex.fr - www.mapa-pro.com

MSA THE SAFETY COMPANY



Casques V-Gard 500 avec Porte-Badge

Normes : EN397 440 V, LD, 30°C - EN50365 1000V

Descriptif : Option porte-badge soudé en usine pour casques V-Gard 500 : informer des compétences des salariés, identifier la fonction et le nom de l'opérateur ...

Applications : Chantiers BTP impliquant de la co-activité entre des opérateurs ou les sites chimiques et pétrochimiques.

yohan.morel@msa-gallet.fr - www.msa-gallet.fr

MUZELLE DULAC HASSON



Gamme ANTI FEU BICOLORE

Normes : EN 11611 - EN 11612

Descriptif : Nouvelle gamme anti-feu Proban® Bicolore, veste (taille 0 à 6), pantalon (taille 36 à 60 et EJ 82cm), combinaison (taille 0 à 6 et EJ 82 cm).

Applications : Protection lors d'opérations de soudure et/ou meulage.

contact@muzelledulac-hasson.fr - www.muzelledulac-hasson.fr

RESPIREX FRANCE



KOOLVEST® "veste rafraichissante"

Descriptif : Composée de 4 packs d'absorbant thermique qui givrent à 18°C, d'un tissu extérieur en coton retardateur de flammes et d'un isolant "thin-sulate®" en face interne.

Applications : Environnements chauds, port d'un scaphandre, etc., il prolonge le temps d'intervention en améliorant le confort.

mjanvier@respirex.fr - www.respirex-france.fr

SHOWA BEST GLOVE



AEGIS 250

Norme : EN 388 2003 - 4442

Descriptif : Revêtement en nitrile Zorb-IT: absorbe l'huile. Tricot jauge 13 Kevlar/acier inoxydable, très haute protection contre les coupures. Design ergonomique.

Applications : Automobile, métallurgie, industrie du verre et mise en bouteille, secteur public, changement de lames, application huileuse ou coupante.

daugendre@showabestglove.eu - www.showabestglove.eu

SONORCO



Ensemble Multirisque Milan et Tirana H5

Normes : EN 340:2003 - EN 471:2003 + A1:2007 - EN 1149-5:2008 - EN ISO 11611:2007 - IEC 61482-2:2009 - EN ISO 11612:2008 - EN 13034:2005 + A1:2009 type 6.

Descriptif : Tenue multirisque Haute Visibilité, ensemble veste et pantalon EPI de catégorie 3. Gamme complète personnalisable (coloris et options). Fabrication à partir de 50 pièces.

Applications : Personnes exposées à la chaleur, flamme et arc électriques (pétrochimie, environnements explosifs, énergie, etc.).

info@sonorco.fr - www.sonorco.fr

SORIFA



LIBAL UV 50+ protection 2 en 1

Descriptif : Très haute protection SPF 50+, anti UV A et UV B + protection polyvalente contre les solutions aqueuses, graisses, solvants, goudrons, etc.

Applications : Pour mains, bras et visage des personnes exposées aux rayonnements solaires : BTP, voirie, espaces verts, etc.

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

TRACTEL



Ht Faba

Normes : EN 361 - EN 358

Descriptif : Harnais ceinture HT Faba™ équipé d'un vrai point d'accrochage antichute à la ceinture pour les monteurs travaillant avec un antichute sur support rigide.

Applications : Ce système supprime les risques de lésion de la colonne vertébrale, de compression respiratoire, et de retournement du corps en cas de chute.

patrick.vieux@tractel.com - www.tractel.com

TUOVER PROTECTION - Spasciani France



ARAC MINI et MINI Plus

Normes : EN 361 - EN 358

Descriptif : ARAC MINI est un banc d'essai autonome permettant le contrôle de masques complets, de soupapes à la demande et des ARI. Contenu dans une valise.

Applications : Contrôle statique des équipements de protection des voies respiratoires directement sur le "terrain".

d.lefebvre@spasciani.fr - www.spasciani.com

UVEX



Uvex xenova® atc - 9500.2

Norme : EN ISO 20345:2007 S3 SRC

Descriptif : Chaussure de sécurité ultrasportive et très polyvalente. Semelle de propreté 3D amovible antistatique, embout et semelle anti-perforation non métalliques, durabilité accrue.

Applications : Pour les artisans, métiers de la logistique et l'industrie légère, disponible en version GORE-TEX pour le travail à l'extérieur et environnements très humides.

laurent.rebstock@heckel-securite.fr - www.uvex-heckel.fr

Aide au repérage et à la substitution d'agents cancérigènes

La prévention du risque cancérigène passe par deux phases incontournables, un repérage préalable et une recherche de solutions de substitution lorsqu'un risque d'exposition à un agent cancérigène a été mis en évidence. Pour aider les entreprises dans cette démarche de prévention, l'INRS et la CNAMTS ont mis à disposition des fiches pratiques d'aide au repérage (FAR) et à la substitution (FAS). Neuf nouvelles fiches d'aide pour repérer et substituer les cancérigènes ont récemment été publiées et 3 fiches mises à jour. A ce jour, on recense 44 fiches FAR et 34 fiches FAS.

Pour + d'infos sur cette aide : www.inrs.fr

Risque routier : Aide financière nationale "Utilitaire léger, le + sécurité"

Pour réduire le risque routier, trop souvent sous-estimé et première cause de décès par accident au travail, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels propose une offre limitée aux entreprises de moins de 50 salariés. Il s'agit d'une aide financière à la sécurité pour l'achat ou la location longue durée d'un utilitaire neuf disposant des six équipements de sécurité suivants :

- dispositif d'antiblocage des roues du type ABS ou équivalent
- dispositif d'aide au freinage d'urgence du type AFU ou équivalent
- contrôle électronique de la stabilité du type ESP ou équivalent
- airbags passagers
- cloison de séparation pleine sur toute la largeur et la hauteur du véhicule et les points d'ancrage (l'ensemble en conformité avec la norme NF ISO 27956)
- limiteur de vitesse ou système équivalent (ex. le bridage moteur)

Toutes les entreprises de moins de 50 salariés, basées en France métropolitaine, quel que soit leur secteur d'activité, peuvent demander ce "+ sécurité" auprès de leur caisse régionale (Carsat) et Cram pour l'Île de France, jusqu'au 15 octobre 2012.

Pour + d'infos sur cette aide : www.ameli.fr

Rapport de l'OIT : "Promouvoir la sécurité et la santé dans une économie verte"

L'Organisation Internationale du Travail a profité de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, qui s'est tenue le 28 avril dernier, pour publier son rapport "Promouvoir la sécurité et la santé au travail dans une économie verte".

Le rapport précise que la sécurité et la santé au travail sont des parties intégrantes de la promotion des emplois verts et d'une économie plus verte.

Il s'intéresse aux différentes "industries vertes" du point de vue de la sécurité et la santé au travail et montre que si les emplois verts améliorent l'environnement, revitalisent l'économie et créent de nouveaux emplois, ils peuvent aussi présenter un certain nombre de risques connus et inconnus pour les travailleurs

Pour + d'infos : www.ilo.org



Info

"Tout savoir sur le bruit" : nouveau spot de sensibilisation de l'INRS

Plusieurs millions de salariés français sont quotidiennement exposés à des niveaux sonores élevés. Or le bruit constitue une nuisance majeure dans le milieu professionnel et présente des risques importants de surdités, stress et fatigue.

Quels sont les risques ? Comment les prévenir ? La nouvelle vidéo de l'INRS permet de découvrir, en quelques minutes, tout ce qu'il faut savoir sur le bruit au travail.

Un dossier complet sur le bruit est également disponible sur le site de l'INRS.

Pour + d'infos : www.inrs.fr

Rappel

Publication de l'ANACT : "Agir sur la prévention durable des TMS"

Les TMS (Troubles musculosquelettiques) constituent un problème majeur dans la santé au travail et augmentent chaque année. Face aux plans de prévention mis en place par les entreprises, ces pathologies persistent.

L'ANACT, Agence Nationale pour l'amélioration des Conditions de Travail, a édité un ouvrage qui propose d'inscrire la démarche de prévention des TMS dans une perspective durable pour garantir des résultats significatifs. Il analyse méthodiquement tous les leviers à investiguer. Son ambition est de soutenir la conception d'un cadre de travail par la recherche d'autonomie dans les activités des salariés, de liberté dans leurs gestes, au service de la production et de leur santé.

"La lutte contre les TMS doit s'engager de façon concomitante sur deux fronts : l'organisation du travail et les gestes professionnels."

Vous trouverez dans cet ouvrage des exemples de démarches avec des résultats durables, une palette d'outils et d'indicateurs et un outil d'évaluation du dispositif de prévention.

Pour + d'infos : www.anact.fr

Editeur de Référence :
SYNAMAP

Défense 1 - 39/41 rue Louis Blanc
92038 Paris La Défense cedex

Tél. : 01 47 17 64 36 / Fax : 01 47 17 64 97
Email : infos@synamap.fr / Web : www.synamap.fr

Directeur de la publication :
Bernard Cuny

Réalisation :
Communication SYNAMAP

Les articles de ce journal peuvent être reproduits,
à condition de citer la source et d'en informer le
SYNAMAP.